

## LISTE DES DELIBERATIONS DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire.

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, MAMADOU Claude, PIARD Frédéric, REZGUI Leila.

Etaient absents : Mme HENRIVAUX Agnès a donné procuration à M Breton  
MM CECCARELLO Michael, LEVEQUE Nicolas, TRIBOUILLOY Benoit,  
VANDEN ECKHOUDT Laurent

M. DERAYE Pascal est nommé secrétaire de séance.

| Délibération N°                                                                                                                                        | Délibérations du Conseil municipal                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2023/15<br>Thelloise : Modification des statuts – Extension de compétence – Compétence groupement de commandes au sens de l'article L.5211-4-4 du CGCT | Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts                                                                                                                      |
| 2023/16<br>Personnel communal – Protection sociale complémentaire                                                                                      | Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »                                                                                   |
| 2023/17<br>Personnel communal – Participation aux mutuelles                                                                                            | Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la procédure dite de labellisation                                                                                                                               |
| 2023/18<br>Montant de la participation au repas des Merlouquins                                                                                        | Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les prix tels que :<br>• 20 euros pour les habitants de Mello<br>• 25 euros pour les extérieurs.<br>• Gratuit pour les moins de 10 ans |
| 2023/19<br>ILEP : rapport d'activités 2022                                                                                                             | Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2022                                                                                                                                                  |



Christelle GAUVIN  
Maire

Affichage dans le cadre : 01 juillet 2023